



HÉRICY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL

SÉANCE DU 14 MARS 2013
N° 2 - 2013

L'année deux mille treize, le quatorze mars à 20 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSEAU Jean-Pierre (Maire), M. JEGAT Robert, M. BOISMARD Dominique, M. VENET Jean-Claude (Adjoint au Maire), Mme BUSSILLET Dominique, Mme GOZAL Muriel, Mme LECLERE Éliane, M. BOISSEAU Michel, M. DALLAINE Michel, M. DUFOUR Bernard, M. LEFEVRE Olivier, M. MARTOS José, M. MEDEIROS Édouard, M. TRELLU Alain (Conseillers Municipaux), lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Mme BERTHOLIER Sophie (donnant pouvoir à Mme BUSSILLET Dominique), Mme JAMET Michèle (donnant pouvoir à M. JEGAT Robert), Mme GALLARD Colette (donnant pouvoir à M. DALLAINE Michel), M. LAZZAROTTI Bruno (donnant pouvoir à M. VENET Jean-Claude), M. LE DROUMAGUET Christophe, M. MONCOUQT Pascal, M. STREIFF Dominique (donnant pouvoir à M. MEDEIROS Édouard), M. RASO Laurent.

M. TRELLU Alain a été élu Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 20h35.



ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 Janvier 2013.
- 2°) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2012 présenté par Monsieur DROMARD, Receveur Municipal.
- 3°) Compte administratif 2012 de la commune.
- 4°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de la commune.
- 5°) Subventions aux associations.
- 6°) Budget primitif 2013 de la commune.
- 7°) Taux des trois taxes.
- 8°) Séparation du bail à construction du 20 Octobre 1994 entre les sociétés Trois Moulins Habitat et LogiRys.
- 9°) Autorisation au Maire pour déposer un permis de construire pour la création de la maison médicale
- 10°) Questions diverses.



1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2013.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012 PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR DROMARD, RECEVEUR MUNICIPAL.

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2011 :

• Investissement	-	74 983,54 €
• Fonctionnement	+	1 237 642,74 €
• Excédent.....		1 162 659,20 €
		<hr/>
• Part affectée à l'investissement exercice 2011		47 207,54 €

Résultat de l'exercice 2012 :

• Investissement	-	187 851,37 €
• Fonctionnement	+	408 632,19 €
• Excédent		220 780,82 €

Résultat de clôture de 2012 :

• Investissement	-	262 834,91 €
• Fonctionnement	+	1 599 067,39 €
.....		<hr/>
• Ce qui représente un excédent de clôture	+	1 336 232,48 €

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté par Monsieur Dominique BOISMARD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare après délibération, par un vote dont le résultat est approuvé à la majorité (0 Contre, 2 Abstentions (Mme GALLARD Colette, M. DALLAINE Michel), 17 Pour), que le compte de gestion est dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur JEGAT Robert, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Jean-Pierre Rousseau, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Montant des résultats cumulés au 31 Décembre de l'exercice précédent :

• Déficit de la section d'investissement	-	74 983,54 €
• Excédent de la section de fonctionnement	+	1 237 642,74 €
• Excédent de clôture	+	1 162 659,20 €
• Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement Au cours de l'exercice (1068)		47 207,54 €

Opérations budgétaires de l'exercice :

• Dépenses d'investissement	1 080 499,69 €
• Recettes d'investissement	892 648,32 €
• Déficit d'investissement	- 187 851,37 €
• Dépenses de fonctionnement	1 937 024,54 €
• Recettes de fonctionnement	2 345 656,73 €
• Excédent de fonctionnement	+ 408 632,19 €
• Résultat de l'exercice – Excédent	+ 220 780,82 €

Résultats comptables cumulés au 31 Décembre de l'exercice :

• Déficit d'investissement 2011	-	74 983,54 €
• Déficit d'investissement 2012	-	187 851,37 €
• Déficit de clôture d'investissement	-	262 834,91 €
• Excédent de fonctionnement 2011	+	1 190 435,20 €
• Part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement	+	47 207,54 €
• Excédent de fonctionnement 2012	+	408 632,19 €
• Excédent de clôture de fonctionnement	+	1 599 067,39 €
• Excédent de clôture global	+	1 336 232,48 €

Montant des restes à réaliser en investissement :

• Dépenses d'investissement	656 678,14 €
• Recettes d'investissement	230 820,91 €
• Résultat comptable des restes à réaliser	- 425 857,23 €

Montant des restes à réaliser en fonctionnement :

• Dépenses de fonctionnement	0 €
• Recettes de fonctionnement	0 €
• Résultat comptable des restes à réaliser	0 €

Résultats cumulés en fin d'exercice :

• Déficit des restes à réaliser	-	425 857,23 €
• Déficit d'investissement	-	262 834,91 €
• Besoin de financement des opérations d'investissement		688 692,14 €
• Excédent de fonctionnement	+	1 599 067,39 €
• Excédent de fonctionnement disponible	+	910 375,25 €

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion votées le 14 Mars 2013 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au moment du vote du compte administratif 2012 de la commune, Monsieur le Maire s'est retiré conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Après délibération, à la majorité (0 Contre, 3 Abstentions (Mmes BERTHOLIER Sophie, GALLARD Colette, MM. DALLAINE Michel), 15 Pour), le compte administratif 2012 de la commune est adopté.

4 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012 DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de la commune.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de 1 599 067,39 €

Constatant les résultats suivants :

Solde d'exécution de fonctionnement

- Résultat de l'exercice + 220 780,82 €
- Résultats antérieurs reportés + 1 115 451,66 €
- Résultat à affecter + 1 336 232,48 €

Solde d'exécution d'investissement

- Résultat de l'exercice - 187 851,37 €
- Résultats antérieurs reportés - 74 983,54 €
- Résultat à affecter – Déficit de financement..... - 262 834,91 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

- Déficit de financement égal à - 425 857,23 €

Il apparait un besoin de financement net = 688 692,14 €

Après un vote à mains levées, le Conseil Municipal décide à la majorité (0 Contre, 3 Abstentions (Mme BERTHOLIER Sophie, M. DALLAINE Michel et GALLARD Colette), 16 Pour, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation

- Affectation en réserves Recettes 1068 section d'investissement 688 692,14 €
- Report en fonctionnement Recettes 002 910 375,25 €

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Au moment du vote des subventions aux associations, Monsieur TRELLU Alain, Président d'une association de la commune, s'est retiré conformément au code général des collectivités territoriales.

Mme BUSSILLET Dominique regrette qu'une subvention soit proposée à l'association Héricy sur Scène alors que cette association ne fait rien pour la commune. M. JEGAT Robert précise qu'un spectacle est programmé pour l'année 2013.

Après délibération, les subventions aux différentes associations suivantes sont votées à l'unanimité des membres présents comme suit :

✓ Article 657361 Caisse des Écoles	35 000,00 €
✓ Article 657362 Centre Communal Action Sociale	4 000,00 €
✓ Article 6574 ... Auteurs Artistes Artisans Associés	1 200,00 €
✓ Article 6574 ... Arts Loisirs et Culture	3 900,00 €
✓ Article 6574 ... Association Laïque des Parents d'Élèves d'Héricy	200,00 €
✓ Article 6574 ... Anciens Combattants Héricy – Vulaines Sur Seine	160,00 €
✓ Article 6574 ... ASC MAT'HÉRICY	1 400,00 €
✓ Article 6574 ... Association Maisons du Bornage.....	2 410,24 €
✓ Article 6574 ... Coopérative Scolaire « Les Hirondelles »	3 200,00 €
✓ Article 6574 ... Club Photo Ciné	300,00 €
✓ Article 6574 ... Club de l'Age d'Or	2 250,00 €
✓ Article 6574 ... C.O.D.U.T.	150,00 €
✓ Article 6574 ... Comité de Jumelage.....	3 100,00 €
✓ Article 6574 ... DDEN Fontainebleau	40,00 €
✓ Article 6574 ... Atelier Accueil Héricy	950,00 €
✓ Article 6574 ... Héricinéma	1 200,00 €
✓ Article 6574 ... Héricy Loisirs Animations	15 000,00 €
✓ Article 6574 ... Les Amis de la Médiathèque	320,00 €
✓ Article 6574 ... Petites Mains et Doigts de Fées	200,00 €
✓ Article 6574 ... Petits et Grands d'Héricy	2 000,00 €
✓ Article 6574 ... Prévention Routière	40,00 €
✓ Article 6574 ... Société de Chasse	400,00 €
✓ Article 6574 ... Jeunes Sapeurs Pompiers de Vulaines	150,00 €
✓ Article 6574 ... Société de Pêche	400,00 €
✓ Article 6574 ... Héricy sur scène	500,00 €
✓ Article 6574 ... Tremplin.....	100,00 €

6 - BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'en dépit d'éléments manquants provenant des autorités étatiques, il y a néanmoins obligation d'établir un budget, révisable en cours d'exercice.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal procèdent au vote du budget primitif 2013: Pour 11, Abstention: 5 (Mme BUSSILLET Dominique, Mme GALLARD Colette, M. DALLAINE Michel, M. MEDEIROS Edouard, M. STREIFF Dominique), Contre: 1 (Mme BERTHOLIER Sophie).

Le budget 2013 de la commune est adopté à la majorité et arrêté à la somme de 3 092 634,25 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement et de 1 652 445,17 € pour les dépenses et recettes d'investissement, après avoir réalisé un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021) pour équilibre de cette section 345 930,48 €.

7 - TAUX DES TROIS TAXES.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le vote des taux des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation12,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties29,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties66,10 %

Après délibération, les membres du Conseil Municipal procèdent au vote : Pour : 18, Abstention : 1 (M. DALLAINE Michel), Contre : 0.

La proposition est acceptée à la majorité.

8 - SÉPARATION DU BAIL À CONSTRUCTION DU 20 OCTOBRE 1994 ENTRE LES SOCIÉTÉS TROIS MOULINS HABITAT ET LOGIRYS.

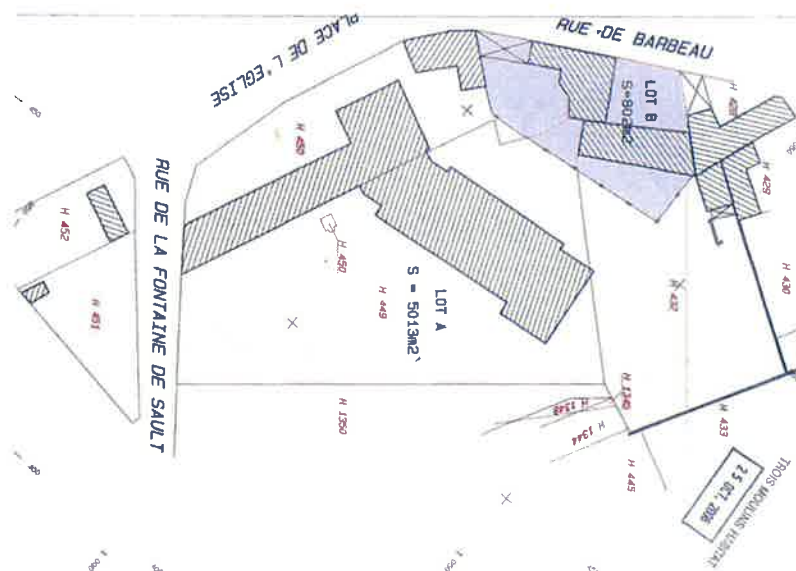
Monsieur le Maire Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un bail à construction a été signé le 20 Octobre 1994 par la commune d'Héricy en faveur de la S.A. d'H.L.M. Trois Moulins Habitat. A cette époque, la société Trois Moulins Habitat a construit et réhabilité un bâtiment pour créer l'EHPAD existant ainsi que des logements familles.

Un traité a ensuite été réalisé entre les deux sociétés du Groupe Polylogis que sont Trois Moulins Habitat et LogiRys. En effet, LogiRys possède pour le Groupe toutes les résidences en faveur de personnes âgées et de personnes handicapées tandis que Trois Moulins Habitat possède pour le Groupe tous les logements familles situés en Seine et Marne.

Par ailleurs, le bail à construction désigne les sections cadastrées H 432, H 449, H 450 et H 451 alors que le relevé de cadastre indique les parcelles AC 219, AC 279 et AC 280 (voir plan ci-dessous).

Cette situation administrative et juridique ne peut pas perdurer de façon à ce que les actes notariés régulièrement passés puissent être validés par le bureau des hypothèques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer le bail à construction du 20 Octobre 1994 par deux baux à construction se terminant à la même date que le bail initial, en faveur de Trois Moulins Habitat pour les logements familles et de LogiRys pour l'EHPAD. Le Groupe Polylogis s'engage à prendre en charge tous les frais afférant aux travaux du géomètre et des actes notariés correspondant. Monsieur le Maire précise qu'il serait souhaitable que la société Trois Moulins Habitat devienne propriétaire de la parcelle ex H 451, qui est un parking actuellement occupé par les locataires de cette société.

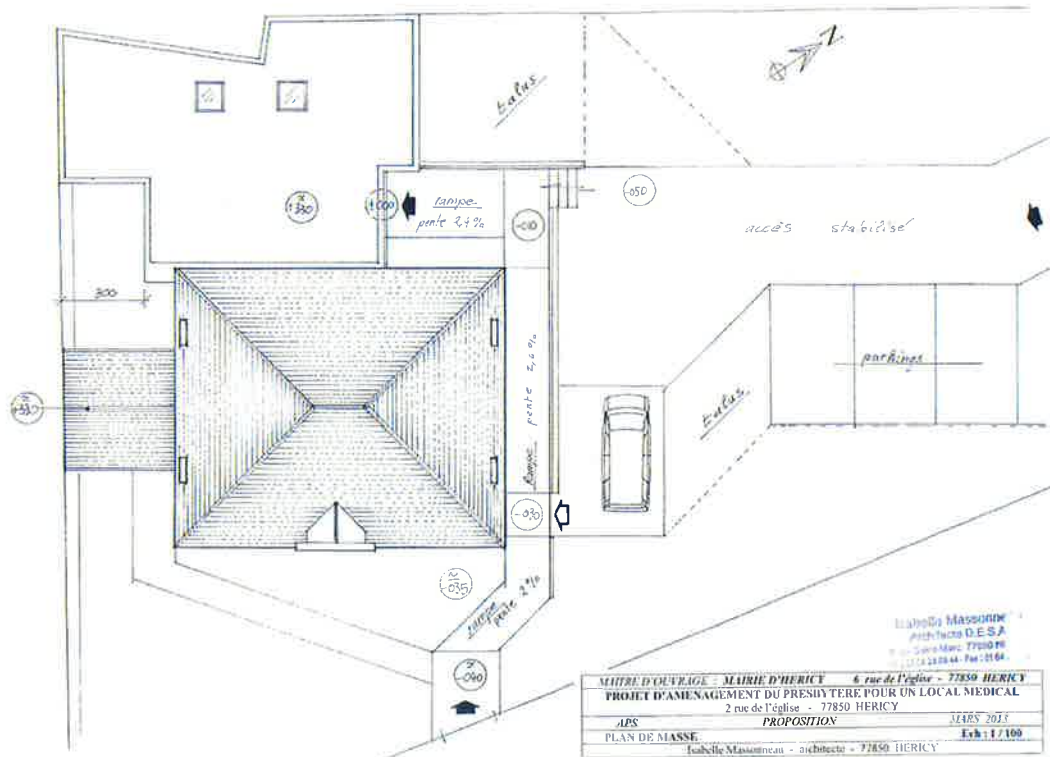
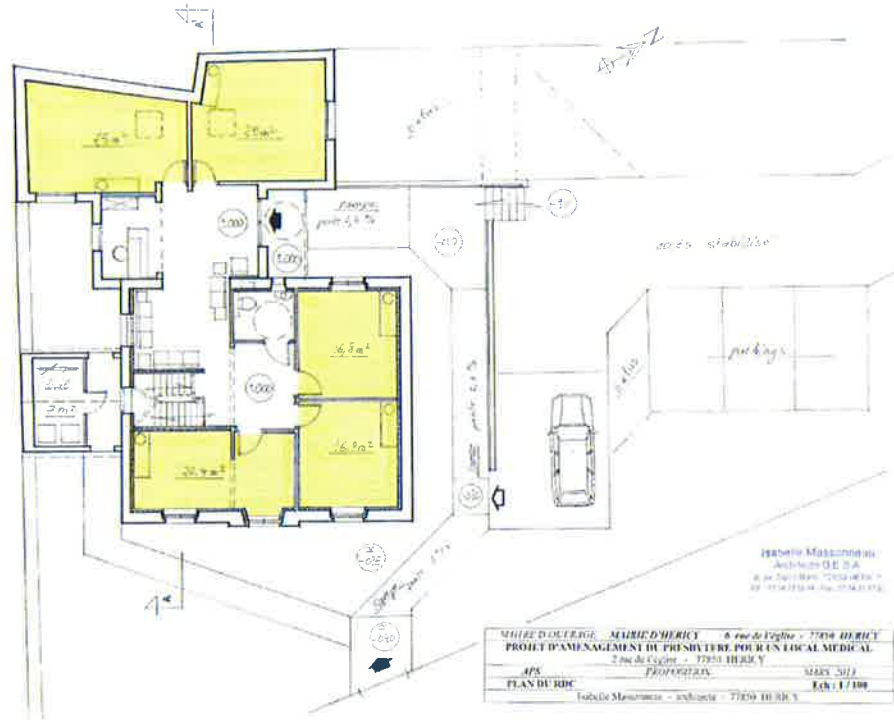


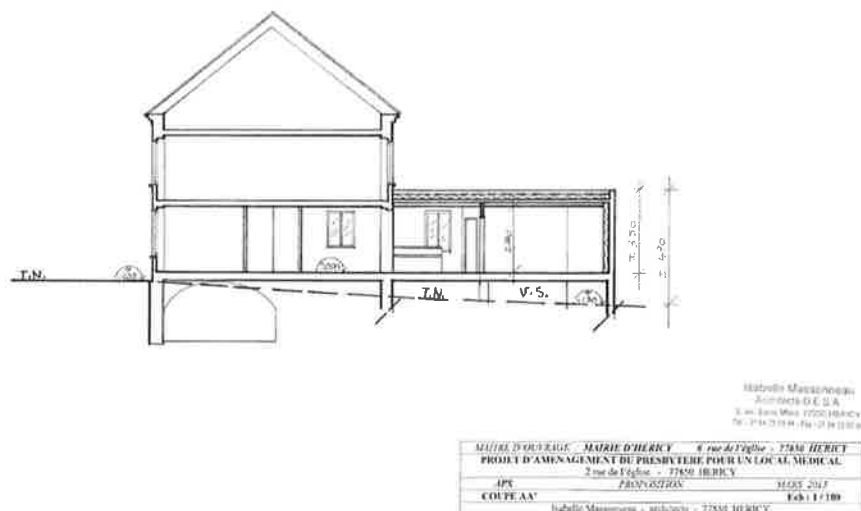
Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

9 - AUTORISATION AU MAIRE POUR DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA
CRÉATION DE LA MAISON MEDICALE.

Monsieur le Maire présente l'avant projet concernant la réalisation d'une maison médicale aux membres du Conseil Municipal (voir plans ci-dessous), comportant une option de base, sans extension, sauf si les demandes des futurs loueurs se confirment.

Monsieur le Maire précise que la commune s'est engagée à ce que ce bâtiment soit affecté à la création d'une maison médicale et à rien d'autre. Mme BUSSILLET Dominique regrette le manque d'information au moment de la création de ce projet.





Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de permis de construire pour permettre la réalisation de celle-ci.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal procèdent au vote : Pour : 14, Abstention : 5 (Mme BUSSILLET Dominique, Mme GALLARD Colette, Mme BERTHOLIER Sophie, M. DALLAINE Michel, M. MEDEIROS Edouard), Contre : 0.

La proposition est acceptée à la majorité.

10 - QUESTIONS DIVERSES

- 1- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête concernant l'élaboration du P.L.U.se déroule à la mairie de HÉRICY **jusqu'au 25 Mars 2013 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture**. Monsieur Yves RIOU, désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur (Monsieur Daniel BERTHELOT commissaire-enquêteur suppléant), reçoit encore en Mairie les **mercredi 20 Mars 2013 de 14h00 à 17h00, lundi 25 Mars 2013 de 14h00 à 17h00**.
- 2- Monsieur le Maire signale qu'il va autoriser le Bar du Centre a transférer sa licence 4 en bord de Seine (entre la Rue de l'Abreuvoir et la Rue de la Gaudine) pendant les week-ends et les jours fériés de l'année 2013, du mois d'Avril au mois de Septembre inclus. Il précise que tout manquement aux règles de civilité envers son gardien de Police de la part des clients du Bar du Centre entraînera une rupture immédiate de cette autorisation.
- 3- Monsieur le Maire signale qu'il a reçu une demande d'un enfant de Monsieur Raymond ANTOINE (ancien Conseiller Municipal et Adjoint au Maire de la commune d'Héricy pendant plus de trente ans, par ailleurs ancien proviseur-adjoint au lycée technique Lafayette de Champagne sur Seine, décédé en 2000), demandant la possibilité d'une marque de reconnaissance de la commune, et plus précisément la dénomination d'une salle du restaurant scolaire, par rapport aux fonctions exercées pendant ses mandats dans le domaine de la restauration. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui faire part de leur avis sur ce sujet avant de prendre une décision.

- 4- Monsieur le Maire annonce qu'il recherche un nom à la salle d'activités (information disponible sur le site de la commune et sur le panneau d'affichage).
- 5- Monsieur MARTOS José précise qu'il n'a jamais vu un compte de gestion dénigré par des membres d'un Conseil Municipal au cours de ses cinq mandats.



- ❖ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance

Alain TRELLU

Le Maire

Jean-Pierre ROUSSEAU